



Paris, le 3 octobre 2011

## **Transferts des services de navigation : Le rapporteur sur le projet de loi reçoit les OS pour poser ... Quatre questions qui fâchent FO :**

*Francis GRIGNON, sénateur du Bas-Rhin et rapporteur sur le projet de loi relatif à l'Agence nationale des voies navigables a reçu, jeudi 29 septembre, les organisations syndicales pour recueillir leur avis sur plusieurs points soulevés au cours de son premier examen du projet de loi :*

### **Le comité technique unique inscrit dans le projet de loi :**

FO a souligné ce premier déni du protocole d'accord (que FO n'a pas signé et dont le tribunal nous a par ailleurs confirmé qu'il n'avait pas de valeur réglementaire).

Alors que la fusion des deux instances (de droit public et de droit privé) devait avoir fait l'objet de négociations préalables, le Conseil d'État a en effet considéré que cette procédure -prévue au chapitre III du protocole d'accord du 24 juin 2011- ne pouvait être respectée...

FO n'a pas manqué de soulever le nouveau problème qui apparaît alors maintenant au travers de la définition des « collègues » -prévus dans le nouveau projet de loi-, collègues qui ne correspondent à aucun modèle existant tant dans des instances de droit public que dans des instances de droit privé (desquelles du comité technique unique « *doté de la personnalité civile* » s'inspire par ailleurs)...

Il apparaît, comme FO l'a toujours dénoncé, que cet la création de l'ANVN, véritable « OVNI juridique », s'inspire largement de ce qui avait prévalu à la réforme de France Telecom ... et que sa fragilité apparaît plus réelle depuis que, durant l'été, les salariés de l'équivalent britannique de cette agence des voies navigables sont confrontés à un processus de privatisation !

### **Pourquoi le transfert du patrimoine est-il contesté ?**

Si le rapporteur du projet de loi s'est montré particulièrement favorable à ce transfert, il est apparu là encore, au travers des échanges, qu'il n'était pas le seul !

FO a clairement affirmé de son côté son hostilité à ce qui ne saurait être assimilé que comme une possibilité donnée à l'agence de vendre les bijoux de famille pour assurer des fins de mois qui, en ces temps, s'annoncent difficiles.

Le vrai risque n'est d'ailleurs même pas tant que l'agence puisse vendre les « pépites » immobilières que la probabilité qu'elle soit tentée de les utiliser en garanties d'emprunts pour palier le désengagement budgétaire de l'État à venir au regard des prévisions, lesquelles apparaissent déjà très largement insuffisantes à terme pour seulement rénover le réseau.

Et de se retrouver à court terme sous la coupe des agences de notations.

Chacun connaît la suite d'un tel scénario...

Car pour FO il est clair que la création de l'établissement public il y a 20 ans a conduit non pas au développement de la part du transport fluvial (qui, durant ces mêmes 20 dernières années a été réduit de 25 % !) mais bien à sortir du Budget un maximum de charges (chacun sachant, à la lumière des propos du chef de l'État le jour de la dernière grève des enseignants, que les fonctionnaires ne sont considérés par d'aucuns comme rien d'autre qu'une ... charge !).



**Après nous avoir confié qu'à ses yeux le projet de loi n'était pas abouti, le rapporteur a ensuite abordé plus crûment deux dernières « questions qui fâchent » :**

### **Pourquoi ne pas appeler le futur établissement "Agence VNF" ?**

Le rapporteur ne s'y est en effet pas trompé : c'est l'esprit même du projet !

Il est alors très vite apparu que, dans l'esprit des uns, tout n'était qu'affaire de com'.

Les organisations signataires du protocole lui ont alors avoué à leur tour qu'elles n'y étaient pas favorables car les personnels découvriront alors que l'objectif du projet de loi reste bien « d'habiller » l'absorption des services de navigation par VNF...

La création d'une agence appelée autrement permettant de travestir cette réalité !

### **Comment assurer les garanties promises aux personnels ?**

Le rapporteur ne nous a pas caché s'être étonné que, le projet prévoyant de redéployer plusieurs centaines d'emplois à temps plein sur le réseau à grand gabarit pour ne conserver que des emplois saisonniers sur le réseau secondaire, le MEDDTL puisse s'être engagé à ce que personne ne soit muté d'office.

Et s'il nous a avoué avoir reçu des explications du MEDDTL, il s'est bien gardé de nous dévoiler lesquelles...

Encore une affaire de com' ?

La promesse de la mise en œuvre prochaine de la loi mobilité ?

Tout est en effet dedans : de l'offre de postes de proximité (ailleurs, mais où ?) à la possibilité de cumuler ... plusieurs petits boulots (emplois à temps incomplet) !

En conclusion, après nous avoir indiqué qu'il n'entraîne pas dans sa mission de recevoir des propositions d'amendements (qui ne pouvaient être présentés désormais que par le Gouvernement ou pas des parlementaires), FO a bien compris que toute action à engager ne pourrait se situer que dans ce cadre.

Ce que nous comptons bien faire, pour notre part, dans notre détermination à combattre pareillement -et pour cause!- tant le projet de loi que nous continuons à dénoncer que le protocole déjà foulé aux pieds par les pouvoirs publics...

**Le 20 octobre prochain, votez FO ...  
... pour que votre voix ne se retourne pas contre vous !**